



---

# **Contribution**

## **Faire de la jeunesse une force vive, citoyenne et engagée**

---

**Edition 2021**

# TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements.....</b>	<b>3</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Développer l'orientation et l'insertion professionnelle.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Favoriser l'engagement de la jeunesse dans les élections et dans la société.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Un manque de représentation des jeunes dans les instances.....</b>	<b>7</b>
<b>5. L'action publique au service de la jeunesse.....</b>	<b>8</b>
<b>6. Une attention particulière pour la jeunesse des Outre-mer.....</b>	<b>8</b>
<b>7. Une jeunesse au coeur de l'Union Européenne.....</b>	<b>9</b>
<b>Résumé des propositions.....</b>	<b>10</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>11</b>

## REMERCIEMENTS

Le Bureau National 2021-2022 remercie l'ensemble de la commission Prévention, Citoyenneté, Jeunesse et Solidarité et Quentin THIROT, Vice-Président en charge des Politiques de Jeunesse à la FAGE, mandat 2021-2022 pour l'aide apportée à la rédaction de cette contribution.

### Rédacteur en chef

Arthur DESACHY



### Editeur en chef

Pierre HENRIET



## PREAMBULE

La Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK) est une association loi 1901 créée en 2002. Elle a pour but de représenter et défendre l'ensemble du monde de la masso-kinésithérapie, des études au monde professionnel. Par essence, la FNEK porte la parole des jeunes étudiant ou exerçant la masso-kinésithérapie. Depuis 2019, elle inscrit dans ses valeurs la promotion et la défense de la jeunesse et de l'éducation populaire. Administrée par ces paires, l'association se veut force de proposition quant à la meilleure représentation des jeunes dans la société française et européenne.

# INTRODUCTION

La jeunesse est une force vive de nos sociétés. Elle représente 11,7 millions de personnes entre 15 et 29 ans soit 17,4% de la population française en 2019 selon l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (1). Cependant, cette jeunesse reste marginalisée face au reste de la population : infantilisation, manque de reconnaissance et d'accompagnement, difficulté d'orientation, absence de véritables représentations, voilà autant de défis que les jeunes doivent affronter.

## DEVELOPPER L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En 2016, 8,8% des jeunes de 18 à 24 ans n'ont pas de diplôme et ne sont pas en formation (1). Assurer un égal accès à l'éducation et la formation, sans discrimination de sexe et d'origine sociale, est un enjeu majeur de nos sociétés. Actuellement le territoire fourmille d'un ensemble grandissant de vecteurs à la mission d'orientation. Il est primordial de simplifier l'accès à l'information et d'assurer un accompagnement sur la vulgarisation des différents parcours professionnels existant.

**La FNEK se positionne pour la mise en place d'un service public unique, à destination du secondaire, d'information, d'orientation scolaire et d'accompagnement de la jeunesse dans le choix des parcours professionnels.**

**La FNEK se positionne pour que les associations de filières soient concertées dans la mise en place et le descriptif des études et du métier en lien avec la filière.**

La fin du collège est un véritable pilier dans l'orientation professionnelle de la jeunesse. Fin de l'instruction obligatoire, il est primordial d'accompagner chaque jeune vers une voie professionnelle adaptée. Le stage de 3ème est un espace pertinent de rencontre entre jeunesse et monde professionnel. Cependant, sa mise en place dépend grandement des réseaux socio-professionnels de chaque famille. Ainsi de nombreux terrains de stage restent inaccessibles à une partie de la jeunesse, à cause du manque de relations entre les familles et certains milieux professionnels.

**La FNEK se positionne pour la mise en place d'une aide humaine et technique par les établissements scolaires dans le choix du stage de 3ème.**

# FAVORISER L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE DANS LES ELECTIONS ET DANS LA SOCIETE

La participation des jeunes aux élections est un marqueur intéressant du rapport de la jeunesse à l'engagement citoyen. Lors des dernières élections présidentielle, le taux de participation (au deux tours) était de 62,4% pour les 18-24 ans contre 72,7% pour la population générale (2). Cette abstention s'accroît majoritairement lors des élections régionales de 2021 avec 87% de cette même catégorie d'âge qui ne s'est pas rendu dans les urnes (3). Ce désengagement d'une partie de la population est un véritable signal d'alarme et illustre une forme de priorisation des élections par la jeunesse.

Le niveau de diplomation, la famille et le niveau social influencent grandement le rapport de la jeunesse à la politique. Ainsi, les jeunes pas ou peu diplômés, dont les familles ne s'intéressent pas ou peu à la politique et confrontés aux difficultés socio-économiques sont marqués par un fort retrait quant à la participation politique (72% d'abstention pour les personnes ayant un baccalauréat contre 62% pour les Bac+3 ou plus lors des élections régionales de 2021) (3). Il y a ici un véritable enjeu de renouer une grande partie de la jeunesse avec les élections et la politique afin d'assurer une meilleure représentativité de cette population. Pour cela il est important de sensibiliser aux enjeux et devoirs de citoyenneté dès le plus jeune âge et notamment via l'éducation nationale, première porte dans la vie démocratique.

**La FNEK se positionne pour une amélioration de l'enseignement des savoirs de citoyenneté dans le primaire et le secondaire. Cela devra se traduire notamment par une augmentation du nombre d'heures attribuées à ces enseignements ainsi qu'à la mise en place concrète de ces enseignements dans tous les établissements scolaires.**

**La FNEK se positionne pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation au système démocratique dans les différentes structures d'accueil des jeunes déscolarisés.**

Si le milieu scolaire peine encore à attirer la jeunesse sur le plan de la vie citoyenne et de l'engagement politique, le milieu associatif reste un espace de refuge pour une grande partie des jeunes (66%), qui lui accorde toujours une grande confiance (4). De plus, en 2016, 36% des 18-30 ans participent aux activités d'une association (1). Ces engagements bénévoles semblent être un moyen, plébiscité par la jeunesse, d'épanouissement personnel et d'ouverture citoyenne. Il est cependant important de donner du sens à son engagement, qui se couple souvent avec un développement de l'attrait pour une forme d'engagement politique.

**La FNEK se positionne pour une amélioration de l'accompagnement des pouvoirs publics dans la mise en place et le développement des associations de jeunesse et des juniors**

De nombreuses compétences peuvent être développées lors d'un engagement associatif. La reconnaissance et la valorisation des compétences développées en dehors du cadre formel sont un enjeu auquel il est nécessaire d'apporter une réponse favorable aux jeunes. Cette reconnaissance doit pouvoir se faire dès la formation initiale sous forme de crédits capitalisables, ainsi que via le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les personnes sorties de la formation initiale.

**La FNEK se positionne pour une reconnaissance et une valorisation professionnelle des compétences acquises lors d'engagements bénévoles.**

**La FNEK se positionne pour la reconnaissance en crédits universitaires des compétences acquises lors d'engagements bénévoles.**

Cet engagement bénévole peut également se réaliser via un service civique. Sa création en 2010 est un outil indispensable dans la valorisation de l'engagement chez les jeunes dans un projet d'intérêt général pour une période de six à douze mois. Le service civique doit permettre à tout individu, sans aucune discriminations, de s'engager dans un projet au service de la société. Bien que cet engagement soit passé de 6008 jeunes en 2010 à 79 157 en 2017 (1), une barrière financière continue de faire obstacle à sa démocratisation et exclut une partie de cette jeunesse. Les indemnités mensuelles ne permettent pas aux jeunes en situation de précarité de vivre décemment. Ainsi, les jeunes engagés reçoivent 473,04 euros par mois (580,72 euros selon certains critères) ainsi qu'une prestation par l'organisme d'accueil d'une valeur de 107,58 euros (pouvant être versée en nature). Ces indemnités placent les jeunes services civiques très en dessous du seuil de pauvreté relatif estimé, en 2017, pour une personne seule, à 1 041 euros (5).

**La FNEK se positionne pour une revalorisation des indemnités mensuelles des volontaires en services civiques.**

**La FNEK se positionne pour une valorisation professionnelle du service civique via le dispositif de validation des acquis de l'expérience.**

## UN MANQUE DE REPRESENTATION DES JEUNES DANS LES INSTANCES

Il existe un véritable décalage entre la jeunesse et ses représentants dans les instances démocratiques aussi bien locales que nationales. Ce décalage a autant lieu sur l'âge que sur le niveau de diplomation, le sexe et le niveau socio-économique et socio-professionnel. En effet, en 2017 l'âge moyen des parlementaires est de 49 ans et sont à 54,7% des cadres et professions intellectuelles supérieures (6) alors que cette catégorie socio-professionnelle ne représente que 7,2% des 15-24 ans (5). Il est important de rapprocher la jeunesse des instances décisionnaires par une meilleure représentativité de cette population. En outre, ce manque de représentativité s'accroît par une exclusion d'une partie de la jeunesse de l'éligibilité à certaines instances. C'est notamment le cas des élections sénatoriales où le seuil d'éligibilité est fixé à 24 ans.

**La FNEK se positionne pour un abaissement de l'âge minimal d'éligibilité au Sénat à 18 ans.**

L'attraction de la jeunesse pour des partis politiques et des syndicats est un bon indicateur du souhait des jeunes de participer à la vie publique. Son faible taux est un véritable signal d'alarme. Selon le baromètre IFOP de septembre 2010, seuls 9 % des jeunes de 16 à 30 ans font confiance aux partis politiques et 35 % aux syndicats pour améliorer l'avenir.

**La FNEK se positionne pour une meilleure représentativité des jeunes sur les listes électorales.**

La méfiance de la jeunesse vis-à-vis des représentants pourrait être abaissée en lui facilitant l'expression de sa voix sur les droits et dispositifs la concernant. Il est nécessaire de favoriser la participation des jeunes à la construction des politiques publiques. Cela doit commencer à l'échelle la plus locale : les municipalités et communes. Elles sont des espaces propices à l'apprentissage de la vie démocratique mais les jeunes restent encore trop en marge des décisions municipales.

**La FNEK se positionne pour un renforcement de la consultation des conseils municipaux des jeunes et enfants dans les projets des communes.**

La jeunesse représente l'avenir des territoires, aussi bien localement que régionalement. Les conseils économique, social et environnemental régional (CESER), censés représenter les forces vives d'un territoire sont surtout marqués par une absence d'un collège représentatif de la jeunesse. L'empêchant alors, de fait, de participer pleinement aux consultations face aux projets territoriaux la concernant.

**La FNEK se positionne pour la création d'un 5ème collège pour les représentants de la jeunesse dans chaque CESER.**

## L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA JEUNESSE

Les mesures concrètes en faveur de la jeunesse reposent régulièrement sur une création de dispositifs propres à cette population. En plus de possiblement brouiller dans les esprits les dispositifs existant, cela pourrait participer à une isolation des jeunes face à la population générale. De plus, nous regrettons les occasions où les organisations de jeunesse n'ont pas été concertées dans la mise en place d'éléments la concernant directement. Cette absence de dialogue se traduit par des mesures éloignées de la réalité des jeunes et peut contribuer à creuser l'écart entre politiques et jeunesse.

**La FNEK se positionne pour une concertation obligatoire d'associations de jeunesse pour toutes politiques publiques à destination des jeunes.**

## UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR LA JEUNESSE DES OUTRES-MER

La France se caractérise par ses territoires ultramarins, répartis sur l'ensemble du globe. Ces territoires sont marqués par de nombreuses spécificités : une population plus jeune qu'en métropole, une plus grande pauvreté et une difficulté accrue d'accès à l'éducation et l'enseignement supérieur. En effet, de nombreuses formations professionnalisantes ne sont pas présentes sur le territoire ultramarin, forçant les jeunes à quitter leurs domiciles pour se rendre en métropole. Cet éloignement peut représenter un frein financier majeur pour la poursuite d'études (7).

**La FNEK se positionne pour un renforcement des aides financières du Passeport Mobilité Études de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM).**

La pauvreté est également un phénomène très marqué dans les territoires d'Outre-mer. C'est notamment le cas de l'île de Mayotte où le Salaire Minimum de Croissance (SMIC) est minoré à un montant brut de 7,57 € de l'heure (1 148,12 € par mois) contre 10,03 € en métropole (1 521,22 € par mois). Le constat est sans appel, la pauvreté est massive : 84 % de la population vit sous le seuil bas des revenus : 959 € (ORS OI, 2018) (7).

**La FNEK se positionne pour une revalorisation du SMIC sur le territoire de Mayotte.**

## UNE JEUNESSE AU COEUR DE L'UNION EUROPEENNE

Ursula VON DER LEYEN, présidente de la commission européenne, a annoncé vouloir faire de 2022, l'année de la jeunesse européenne. Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 17% de la population de l'Union Européenne (8). Les programmes Erasmus, le service volontaire européen (SVE) et le volontariat de solidarité internationale (VSI) sont d'excellents outils pour favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes au sein de l'Union Européenne, mais ils doivent être développés pour en assurer un égal accès pour tous.

**La FNEK se positionne pour le renforcement des programmes de volontariats européens favorisant la mobilité des jeunes entre pays membres.**

**La FNEK se positionne pour une meilleure accessibilité des programmes Erasmus et Erasmus+ à destination des jeunes et notamment des jeunes étudiant la masso-kinésithérapie.**

## RESUMES DES PROPOSITIONS

La FNEK se positionne pour la mise en place d'un service public unique, à destination du secondaire, d'information, d'orientation scolaire et d'accompagnement de la jeunesse dans le choix des parcours professionnels.

La FNEK se positionne pour que les associations de filières soient concertées dans la mise en place et le descriptif des études et du métier en lien avec la filière.

La FNEK se positionne pour la mise en place d'une aide humaine et technique par les établissements scolaires dans le choix du stage de 3ème.

La FNEK se positionne pour une amélioration de l'enseignement des savoirs de citoyenneté dans le primaire et le secondaire. Cela devra se traduire notamment par une augmentation du nombre d'heures attribuées à ces enseignements ainsi qu'à la mise en place concrète de ces enseignements dans tous les établissements scolaires.

La FNEK se positionne pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation au système démocratique dans les différentes structures d'accueil des jeunes déscolarisés.

La FNEK se positionne pour une amélioration de l'accompagnement des pouvoirs publics dans la mise en place et le développement des associations de jeunesse et des juniors associations.

La FNEK se positionne pour une reconnaissance et une valorisation professionnelle des compétences acquises lors d'engagements bénévoles.

La FNEK se positionne pour la reconnaissance en crédits universitaires des compétences acquises lors d'engagements bénévoles.

La FNEK se positionne pour une augmentation des indemnités mensuelles des volontaires en services civiques.

La FNEK se positionne pour une valorisation professionnelle du service civique via le dispositif de validation des acquis de l'expérience.

La FNEK se positionne pour un abaissement de l'âge minimal d'éligibilité au Sénat à 18 ans.

La FNEK se positionne pour une meilleure représentativité des jeunes sur les listes électorales.

La FNEK se positionne pour un renforcement de la consultation des conseils municipaux des jeunes et enfants dans les projets des communes.

La FNEK se positionne pour la création d'un 5ème collège pour les représentants de la jeunesse dans chaque CESER.

La FNEK se positionne pour une concertation obligatoire d'associations de jeunesse pour toutes politiques publiques à destination des jeunes.

La FNEK se positionne pour un renforcement des aides financières du Passeport Mobilité Études de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM).

La FNEK se positionne pour une revalorisation du SMIC sur le territoire de Mayotte.

La FNEK se positionne pour le renforcement des programmes de volontariat européen favorisant la mobilité des jeunes entre pays membres.

La FNEK se positionne pour une meilleure accessibilité des programmes Erasmus et Erasmus+ à destination des jeunes et notamment des jeunes étudiant la masso-kinésithérapie.

## BIBLIOGRAPHIE

- (1) Chiffres clés, INJEP, 2019.
- (2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2409547>.
- (3) <https://www.ipsos.com/fr-fr/regionales-2021/sociologie-des-electorats>.
- (4) Baromètre IFOP de septembre 2010
- (5) INSEE 2020
- (6) Archive ouverte pluridisciplinaire, HAL.
- (7) Guide des outre-mer de la FNEK.
- (8) [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Being\\_young\\_in\\_Europe\\_today](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Being_young_in_Europe_today).